

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

**Décision n° 11.00.380.001.1 du 10 janvier 2011**

**modifiant la décision n° 09.00.380.001.1 du 24 décembre 2009  
autorisant la société VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX  
à utiliser la procédure de contrôle par le détenteur**

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment son article 35 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment ses articles 34, 35, 36 ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service, notamment son article 18 ;

Vu la décision la décision n° 09.00.380.001.1 du 24 décembre 2009 autorisant la société VEOLIA EAU- COMPAGNIE GENERALE DES EAUX à utiliser la procédure de contrôle par le détenteur ;

Vu la demande de la société VEOLIA EAU- COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en date du 3 août 2010, et le système mis en place pour assurer la qualité métrologique du parc de compteurs d'eau froide concerné ;

Vu les conclusions de l'audit effectué le 8 décembre 2010,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de la décision du 24 décembre 2009 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

«La validité de la présente décision est limitée aux compteurs des directions régionales de la société VEOLIA EAU- COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, hors départements et territoires d'outre-mer, tels que définis dans le système d'assurance de la qualité de cette société».

## Article 2

Le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Fait le 10 janvier 2011

Pour la ministre et par délégation :

L'ingénieur général des mines,



Roger FLANDRIN